



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 6

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* SALE dépose :

le rapport annuel du Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 42)

le rapport annuel du ministère des Services à la famille pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 43)

le rapport annuel de Logement Manitoba, de la Société d'habitation et de rénovation et du Bureau de logement du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.

(document parlementaire n° 44)

M^{me} la *ministre* FRIESEN dépose :

le rapport annuel du ministère des Affaires urbaines pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 45)

le rapport annuel du ministère du Développement rural pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 46)

le rapport annuel de la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 47)

le rapport annuel de la Commission des droits de surface pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 48)

le rapport annuel de la Commission municipale pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 1998;

(document parlementaire n° 49)

le rapport annuel des Districts de conservation du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 50)

le rapport annuel du Food Development Centre pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.

(document parlementaire n° 51)

M. le *ministre* LATHLIN dépose :

le rapport annuel du ministère des Ressources naturelles pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n^o 52)

le rapport annuel du ministère de l'Énergie et des Mines pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n^o 53)

le rapport annuel du ministère de l'Environnement pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n^o 54)

le rapport annuel du Fonds des innovations de développement durable pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n^o 55)

le rapport annuel de la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n^o 56)

le rapport annuel de la Pépinière de la forêt Pineland pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n^o 57)

le rapport annuel de Venture Manitoba Tours Ltd. pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.
(document parlementaire n^o 58)

M. le *ministre* ASHTON dépose :

le rapport annuel du ministère des Services du gouvernement et portant sur le poste budgétaire Crédits — urgences diverses pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n^o 59)

le rapport annuel de l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n^o 60)

le rapport annuel de l'Organisme chargé de la distribution du matériel pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n^o 61)

le rapport annuel des Services de gestion foncière pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n^o 62)

le rapport annuel de l'Organisme de gestion du courrier pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.
(document parlementaire n^o 63)

M. CHOMIAK, *ministre de la Santé*, fait une déclaration au sujet de la Journée mondiale du SIDA qui a lieu aujourd'hui.

M^{me} MITCHELSON et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{me} ALLAN, M^{me} DRIEDGER ainsi que MM. SMITH (Brandon-Ouest), PITURA et GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} ALLAN portant sur l'adresse au lieutenant-gouverneur en réponse au discours que ce dernier a prononcé à l'ouverture de la session.

Le débat se poursuit.

Après son intervention, M. FILMON propose que la motion soit amendée par adjonction, après « Manitoba », de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le présent gouvernement n'ait pas su prendre les mesures voulues pour atteindre les objectifs et répondre aux besoins des Manitobains et des Manitobaines du fait :

- a) qu'il ne s'est pas doté, pour la province, d'un plan ou d'une vision qui s'inscrit dans la continuité des succès économiques de la dernière décennie;
- b) qu'il démontre une irresponsabilité financière qui se traduit par son refus de s'engager à équilibrer le budget de cette année et des années à venir comme il l'avait promis pendant la dernière campagne électorale;
- c) qu'il ne s'est pas engagé à maintenir toutes les dispositions de la loi la plus rigoureuse qui existe au Canada sur le budget équilibré;
- d) qu'il n'a pas pris de mesures sérieuses pour maintenir la croissance économique et réduire les taxes;
- e) qu'il n'a pas mis en œuvre de stratégie de l'emploi pour que le Manitoba continue à avoir le meilleur taux de création d'emplois et le plus bas taux de chômage de tout le pays;
- f) qu'il ne contribue pas au mieux-être des gens en refusant d'édicter des lois sur le travail obligatoire qui aideraient les assistés sociaux à trouver un emploi,

et que le présent gouvernement ait perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

Mercredi 1^{er} décembre 1999

Après les interventions de M. le *ministre* ASHTON, de M^{me} SMITH (Fort Garry) et de M^{me} la *ministre* BARRETT, aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES